

Droit d'exploitation de documents

Professionnel

Le droit d'exploitation d'un ou plusieurs motifs dans un cadre professionnel se fait pour une période de 2 ou 4 ans renouvelables.

2 ans 750,00 € net/ motif
4 ans 942,50 € net/ motif

Redevance exonérée de TVA en vertu des articles 293 B et 256 B du code général des impôts.

Musée
de Bourgoin-Jallieu

Particulier

Si la demande émane d'un particulier, c'est-à-dire l'utilisation d'un motif dans un but non commercial et pour le cadre privé, le montant s'élève à **525 €** par motif (redevance exonérée de TVA en vertu des articles 293 B et 256 B du code général des impôts).

D'autre part, dans ce contexte précis, aucune exclusivité ne sera consentie.

Ces tarifs comprennent :

- L'aide d'une personne pour la consultation
- Les frais de consultation
- Les frais de prise de vue ou de numérisation réalisées par le musée
- Les annuités de droit d'exploitation
- Un Cd Rom avec l'image en haute définition + frais de port

Ces prix ne comprennent pas :

- Les frais de séparation des couleurs
- Les frais de mise au rapport
- Les frais de tirage à la taille
- Les frais de consultation supplémentaire au-delà d'une journée
- Les frais éventuels de recherche et de préparation
- Les frais de port d'un tirage
- Les frais de banque

Frais de consultation

Ils sont compris dans le prix d'exploitation des documents. En revanche, ils seront facturés en cas de consultation avec prises de note et croquis et en l'absence d'exploitation.

Une somme forfaitaire de **122 €** (redevance exonérée de TVA en vertu des articles 293 B et 256 B du code général des impôts) sera demandée pour une demi-journée de consultation. Si par la suite un motif est exploité, cette somme sera déduite du prix de la redevance. La consultation se fait selon les modalités suivantes :

- Possibilité de prendre des notes et des croquis
- Le décalquage est interdit
- Les photographies sont interdites
- La consultation est limitée à 2 personnes.

Modalité de règlement : nos prix s'entendent nets. Le règlement à réception de la facture devra s'effectuer dans les 30 jours, à l'ordre du Trésor Public.

Renouvellement du droit d'exploitation

Elle se fait par tranche de 2 ou 4 ans au 2/3 du prix de base.

2 ans 621.92 € net / motif
4 ans 781.38 € net / motif

Redevance exonérée de TVA en vertu des articles 293 B et 256 B du code général des impôts.